

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n°: 21.06.14

Date de convocation: 18 octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un Le 2 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	Х		
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	Х		

RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi à temps partiel de secrétaire administrative

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que dans le cadre du programme France Relance, trois projets en lien avec la transformation numérique des collectivités territoriales ont été retenus.

Il rappelle également que la réalisation de ces opérations doit intervenir avant la fin de l'année 2022.

La mise en œuvre de ces trois dossiers sera assurée en interne par les services du SDEE. Toutefois, en raison de l'accroissement temporaire d'activité induit par ce programme et afin de dégager le temps nécessaire à sa bonne réalisation, il est proposé de créer un emploi à temps partiel à compter de début 2022 pour une durée de 12 mois et un temps de travail hebdomadaire d'au maximum 20h. Ce poste sera affecté au SPIC Voies et Réseaux.

Les missions affectées au poste concernent :

- √ L'établissement de la facturation clients
- ✓ La rédaction de bons de commande
- ✓ Le contrôle des factures fournisseurs et le suivi d'exécution des marchés de fournitures
- ✓ La rédaction de courriers, rapports d'intervention et autres documents
- √ L'organisation du classement et de l'archivage des documents.

Délibération n°: 21.06.14

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la création à compter de début 2022, d'un emploi à temps partiel, pour une durée de 12 mois et un temps de travail hebdomadaire d'au maximum 20h, affecté sur le SPIC Voies et Réseaux ;

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20211102-20210614-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.